



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/152
Grand Port Maritime du Havre

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) et la Société GTM NORMANDIE CENTRE, 10 boulevard Ferdinand de Lesseps – 76600 ROUEN, SIREN n° 493 275 499, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-152 le 20/11/2020, portant sur la dépendance du domaine public située entre la chaussée Hermann du Pasquier et la route du Môle Central sur la commune du Havre, et destinée à l'implantation de poteaux pour aménager l'alimentation provisoire en électricité et en fibre de la base vie de chantier de la Société GTM NORMANDIE CENTRE dans le cadre du projet Eolien.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : l'absence de mise en publicité et de procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou des spécificités de l'affectation puisqu'il s'agit d'une installation de chantier provisoire nécessaire à la réalisation du projet Eolien.

Description de la dépendance : 11 poteaux supportant 118 ml de lignes électriques et 78 ml de fibre.
Durée de la Convention d'Occupation Temporaire : 19 mois à compter du 01/07/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-152 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.